Aménagement, adaptation, modification

Pour les parents et les équipes. Cinq mots qu'on confond, et celui qui engage l'avenir.

Aménagement, adaptation, modification, compensation, dispense. Cinq mots qu'on emploie l'un pour l'autre dans les réunions, et qui n'engagent pas du tout la même chose. Deux d'entre eux changent la manière d'apprendre. Un seul change ce qu'on attend de l'élève, et celui-là peut toucher au diplôme. Cette page sert à savoir, avant de dire oui, duquel on est en train de parler.

La seule question qui compte

Devant n'importe quelle proposition, demandez : est-ce que cela change la manière dont mon enfant apprend et montre ce qu'il sait, ou est-ce que cela change ce qu'on attend de lui ? Tout le reste découle de cette réponse. Le Québec est le seul des quatre territoires à nommer cette distinction aussi nettement. Ailleurs, les mots la recouvrent moins bien, mais la question se pose partout.

CHANGE LE CHEMIN	CHANGE LE BUT
Aménagement, adaptation, compensation	Modification, dispense

Aménagement

Le mot générique

Tout ce qu'on met en place pour qu'un élève puisse apprendre et montrer ce qu'il sait : une place dans la classe, du temps supplémentaire, une consigne donnée autrement, un support écrit remis à l'avance. En Belgique, la loi parle d'aménagements raisonnables, d'après le décret du 7 décembre 2017. En France, ils figurent dans le PAP ou dans le PPS. C'est le mot le plus large, et c'est pour cela qu'il est le plus flou.

Adaptation

Un ajustement essentiel qui permet de surmonter ou d'atténuer un obstacle pendant l'apprentissage, pour un élève qui présente des difficultés importantes ou des limitations. Les documents ministériels québécois sont explicites : une adaptation ne modifie pas les attentes envers l'élève et n'a pas d'impact sur ce qui est appris ni sur ce qui est évalué. C'est la définition la plus claire qui existe en français.

ATTENTES	ÉVALUATION
Inchangées	Inchangée

Modification

Ici on change ce qui est attendu de l'élève : des attentes personnalisées remplacent les exigences du programme pour une matière. C'est une modalité exceptionnelle, elle se décide collectivement et jamais par un enseignant seul, et l'élève est ensuite évalué selon ces attentes-là, ce qui apparaît différemment au bulletin. Les parents doivent être informés des répercussions possibles sur le cheminement scolaire et sur le diplôme. C'est le mot devant lequel il faut s'arrêter.

ATTENTES	PEUT TOUCHER
Modifiées	Le diplôme

Compensation

Ce qui remplace une fonction empêchée, plutôt que de rendre la tâche plus accessible : un ordinateur avec correcteur, une synthèse vocale, un logiciel de dictée, une aide humaine. En France, l'accompagnement par un AESH est présenté comme une réponse à un besoin de compensation, évalué puis validé par la commission. La compensation ne change pas ce qu'on attend de l'élève : elle lui donne les moyens d'y arriver.

ATTENTES	FORME
Inchangées	Outil, logiciel, ou aide humaine

Dispense

Un élève n'est pas tenu de suivre un enseignement, ou d'en passer l'épreuve. C'est la décision la plus lourde, parce qu'elle retire définitivement quelque chose du parcours. En France, une dispense d'enseignement est accordée par le recteur, après accord écrit de l'élève ou de ses représentants légaux. Point qui surprend souvent les familles : elle ne vaut pas dispense d'épreuve, qui doit être demandée séparément au moment de la demande d'aménagement d'examen.

EN FRANCE, ACCORDÉE PAR	À SAVOIR
Le recteur	Ne vaut pas dispense d'épreuve

Les mêmes idées, selon l'endroit où vous êtes

Le vocabulaire change d'un territoire à l'autre, et un mot peut désigner ailleurs autre chose que chez vous. Voici les termes officiels que vous rencontrerez.

OÙ	LES MOTS EMPLOYÉS
Suisse romande (Vaud)	Mesures ordinaires, décidées par la direction de l'établissement, et mesures renforcées, décidées par le canton après une procédure d'évaluation.
France	Aménagements, inscrits dans un PPRE, un PAP ou un PPS. Aménagements d'examen, demandés à part. Dispense d'enseignement accordée par le recteur.
Belgique francophone	Aménagements raisonnables, d'après le décret du 7 décembre 2017, et protocole d'aménagements raisonnables mis en place avec le pôle territorial.
Québec	Flexibilité pédagogique pour toute la classe, mesure d'adaptation pour un élève, et modification des attentes, décidée dans le plan d'intervention.

Avant de signer

Demandez que ce soit écrit, et demandez dans quelle catégorie cela entre. Une mesure qui n'est pas nommée précisément est une mesure dont on rediscutera l'interprétation dans six mois, de bonne foi des deux côtés.

Ce qui se révise

Aucune de ces décisions n'est définitive. Une modification, en particulier, doit être réexaminée périodiquement, et le fait qu'elle existe cette année ne décide pas des années suivantes.

Changer le chemin, ou changer le but. Tout le vocabulaire scolaire tient dans cette différence.

Caroline Filippi, enseignante spécialisée

J'accompagne à distance des familles et des équipes d'école quand une situation d'élève bloque. Cette fiche est libre : vous pouvez l'imprimer, la transmettre et la diffuser.

enseignaidant.com